

# O.C.CESSON FOOTBALL

## Modalités de Réinscriptions pour la Saison 2012/2013

Catégories U19 (1994 et 1995), Seniors U20 (1993), Seniors (de 1978 à 1992),  
Vétérans (avant 1978) et Dirigeants/Educateurs

### 1. DELIVRANCE DES LICENCES

**RAPPEL IMPORTANT** : depuis la saison dernière, la visite médicale est à effectuer OBLIGATOIREMENT AVANT de venir s'inscrire aux permanences.

Le certificat médical est à apposer sur le document ci-joint de la F.F.F. :

Les 4 indications suivantes doivent y figurer obligatoirement:

- nom du médecin,
- date de l'examen médical,
- signature manuscrite
- cachet du médecin

(Attention: Si c'est 1 médecin Remplaçant, la mention "Remplaçant" doit obligatoirement être indiquée)

### 2. PACK LICENCE

- Afin de renforcer le sentiment d'appartenance à l'O.C. Cesson Football, tous les licenciés sont équipés avec « un pack DUARIG siglé OCC football » qui restera la propriété du joueur.  
Par conséquent, la présence du joueur est obligatoire lors de l'inscription afin de pouvoir faire l'essayage et repartir avec les bonnes tailles (prévoir donc environ 15' pour l'inscription complète s'il n'y a pas d'attente)

En résumé, lors de l'inscription, vous devrez fournir obligatoirement les documents dûment complétés suivants et qui sont joints à cet envoi :

- Document de la F.F.F. « Demande de licence de football – Saison 2012/2013 » (bien vérifier aussi que les renseignements pré-imprimés sont corrects, sinon les mettre à jour).  
Rappel : votre médecin doit obligatoirement mettre votre certificat médical sur ce document
- Document de l'O.C. Cesson « Fiche d'inscription », accompagné des pièces demandées sur cette fiche (La Charte du club sera à signer lors de l'inscription)

Attention : tout dossier incomplet sera refusé, de même que tout dépôt de dossier d'inscription dans la boîte aux lettres ne sera pas pris en compte.

En cas d'absence du licencié à l'inscription, le dossier ne pourra pas être pris en compte.

Site internet du club : [ocessonfootball.com](http://ocessonfootball.com)

Téléphone: 02 99 83 96 63 / 06 25 73 54 64

**Jours et horaires d'inscriptions au foyer du club pour les Catégories U19, Seniors U20, Seniors, Vétérans et Dirigeants/Educateurs**  
**(RENOUVELLEMENTS UNIQUEMENT)**

- **Les Mercredis 20 et 27 Juin + Mercredi 04 Juillet: de 10h à 12h et de 14h à 20h**
- **Les Lundi 18, Mardi 19, Jeudi 21, Vendredi 22, Lundi 25 et Mardi 26 Juin: de 14h à 18h**
- **Du Jeudi 28 Juin au Mardi 03 Juillet: de 16h à 19h**
- **Le Lundi soir 25 Juin lors de la réunion de présentation de la saison 2012/2013 (voir ci-dessous)**

**Tarif des cotisations** : Montants inchangés par rapport à 2011-2012 (Sauf pour les vétérans)

**A noter** : - les joueurs qui seraient dans l'incertitude quant à leur lieu d'avenir universitaire ou sur leur proche avenir professionnel sont priés de le signaler obligatoirement avant le 30/06 auprès de Fabien au foyer du club (02 99 83 96 63). Si ces joueurs restaient finalement dans la région, il ne serait bien sûr pas appliqué le tarif plein de la cotisation lors de leur inscription.  
- pour les catégories de Jeunes U7 à U17, les renouvellements doivent se faire avant le 28 Juin ; chaque licencié de ces catégories a reçu également 1 courrier

Enfin, nous rappelons que tout joueur qui aurait encore en sa possession 1 maillot ou tout autre équipement appartenant au club est prié de le remettre à son dirigeant pour le 18 Juin dernier délai.

---

**Info importante pour les Seniors !**

**Lundi 25 Juin à 18h45 au Centre de Loisirs\* : Réunion de présentation de la Saison 2012/2013 pour tous les Seniors et leurs dirigeants (à cette occasion, profitez-en pour faire votre inscription)**

*\*Le Centre de Loisirs est situé face à la piscine, derrière la Gendarmerie*

---

\*\*\*\*\*

**L'O.C. Cesson recherche pour la Saison 2012/2013:**

- **de nouveaux dirigeants et éducateurs** aussi bien dans les catégories "Jeunes" que ""Seniors" dans plusieurs catégories
- **de nouveaux bénévoles** dans des domaines très variés comme le secrétariat, le mécénat (sponsoring), la communication (internet, presse ...), l'animation, l'intendance, la boutique (suivi et gestion des commandes, gestion des équipements ...), le foyer, la photo, la vidéo ... Certaines « tâches » ne nécessitent pas beaucoup de temps et il n'est pas toujours nécessaire de s'y connaître en football pour apporter son aide ! N'hésitez donc pas à vous renseigner au Foyer du club au 02-99-83-96-63 (ou auprès du Secrétaire au 06-25-73-54-64)
- **de nouveaux sponsors et mécènes** : de multiples formes de partenariat existent: publicité panneaux, publicité sur équipements (maillots, coupe-vent, sweats ...), affiches, magazines ...  
Pour tous renseignements ou toutes propositions, contacter Albert Plouhinec (06-43-09-48-64)
- **des emplois pour quelques joueurs** : si des personnes proches du club (dirigeants, parents de joueurs ... pouvaient faciliter certains contacts, merci d'appeler notre Président Serge Angebault au 06-99-43-64-67
- **des arbitres** : vous avez entre 15 et 50 ans ? Pourquoi ne pas devenir Arbitre officiel ou continuer à jouer et arbitrer en même temps ? Renseignements auprès de Philippe Baudais (06 33 20 35 06)

**Il est également possible de faire acte de candidature pour rentrer dans le Conseil d'Administration du club** : pour tous renseignements contacter notre Président Serge Angebault au 06-99-43-64-67 .





# RENOUVELLEMENT

## DIRIGEANTS - EDUCATEURS

### SAISON 2012 - 2013

|                      |                      |
|----------------------|----------------------|
| Date d'inscription : |                      |
| Nom :                | Prénom :             |
| Date de naissance :  | Lieu de naissance :  |
| Adresse :            |                      |
| Portable licencié :  | Téléphone domicile : |
| Adresse mail :       | Portable parents :   |

Le licencié est susceptible de recevoir par mail ou par sms des infos et offres commerciales de l'OCC Foot et de ses partenaires. Si vous ne le souhaitez pas cochez cette case

#### Renseignements facultatifs :

Jeunes : Profession des parents :

Père : ..... Société : .....

Mère : ..... Société : .....

Joueurs séniors ou Dirigeants : Profession : ..... Société : .....

#### PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR L'INSCRIPTION

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte !

- 1 enveloppe kraft 23cm x 16cm (A5) en indiquant le Nom Prénom et la catégorie du joueur
- 2 enveloppes timbrées format 22cm x 11cm avec Nom Prénom et adresse indiqués dessus
- Le règlement de la cotisation (obligatoire)

PAYE : par chèque (à l'ordre de l'Occ Football)

en espèces

Autres modes de règlement

#### CATEGORIES :

- U7 foot à 5 Eveil (nés en 2006)
- U8 foot à 5 Eveil (nés en 2005)
- U9 foot à 6 Initiation (nés en 2004)
- U10 foot à 7 Initiation (nés en 2003)
- U11 foot à 7 Initiation (nés en 2002)
- U12 foot à 9 Perfectionnement (nés en 2001)
- U13 foot à 9 Perfectionnement (nés en 2000)
- U14 foot à 11 Préformation (nés en 1999)
- U15 foot à 11 Préformation (nés en 1998)
- U16 foot à 11 (nés en 1997)
- U17 foot à 11 (nés en 1996)
- U18 foot à 11 (nés en 1995)
- U19 foot à 11 (nés en 1994)
- Seniors U20 (nés en 1993)
- Séniors (nés de 1992 à 1978)
- Vétérans (nés avant 1978)
- Dirigeants / Educateurs
- Membre bienfaiteur



# DEMANDE DE LICENCE DE FOOTBALL - SAISON 2012-2013



**EDUCATEUR FEDERAL / MONITEUR / ENTRAÎNEUR** A remplir intégralement

En cas de première demande, fournir une photo d'identité

Nom du club : ..... N° d'affiliation du club : .....

NOM : ..... PRENOM : ..... Sexe : M  / F

Né(e) le : ..../..../.. Ville de naissance : ..... Nationalité : FR  / UE  / ETR

Adresse : ..... Téléphones : fixe ..... mobile .....

..... Email : .....

CP : ..... Ville : ..... Pays de résidence : .....

Demande une licence : Educateur Fédéral  / Moniteur (BE 1)  / Entraîneur (DEF)

### ASSURANCES

Je soussigné(e) (nom, prénom) ..... reconnais avoir pris connaissance, dans le document au verso de la présente demande, par ma Ligue régionale et mon club :

- des garanties responsabilité civile et individuelle accidents dont je bénéficie par le biais de ma licence et de leur coût,
- de la possibilité d'y renoncer et des modalités pour y renoncer,
- de la possibilité et de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires (cocher l'une des deux cases) :

Je décide de souscrire aux garanties complémentaires et je m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur.

**OU BIEN**  Je décide de ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées.

### CERTIFICAT MEDICAL POUR L'ARBITRAGE OCCASIONNEL

Je soussigné, Dr ..... (1)  
certifie que le bénéficiaire de cette demande, identifié ci-dessus,  
ne présente aucune contre-indication à l'arbitrage occasionnel.

Date de l'examen : ..../..../..... (1)

Signature et cachet (1)(2)

(1) Obligatoires. (2) Le cachet doit être lisible en totalité (encre noire souhaitée).

### FONCTION

Entraîneur principal  / Entraîneur adjoint  / Préparateur physique  / Entraîneur des gardiens  / Autre

Rattaché à l'équipe (préciser le niveau et la catégorie) : .....

#### Si un CONTRAT DE TRAVAIL est conclu

Les Educateurs Fédéraux ne sont pas concernés

A durée indéterminée (CDI) prenant effet le : ..../..../.....

A durée déterminée (CDD) du ..../..../.....

Contrat aidé (durée limitée) au ..../..../.....

Salaire mensuel brut : ..... € pour ..... H / semaine

Pour les CDD, le temps de travail par semaine et le salaire doivent respecter les dispositions du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football Fédéral.

Attention: l'enregistrement de ce formulaire vaut accord pour l'enregistrement du contrat et la délivrance de la licence (soumise au respect de la procédure prévue à l'article 17 du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football Fédéral).

**Si un accord BENEVOLE est conclu** Cocher cette case

Le demandeur est susceptible de recevoir par courrier des offres commerciales de la FFF et de ses partenaires. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case

Les coordonnées du demandeur sont susceptibles d'apparaître sur les annuaires et/ou les sites internet de la FFF, des Ligues ou des Districts. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case

Le demandeur et le représentant habilité du club certifient que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes.

Demandeur

Signature

Représentant du club

Signature et nom

Le ..../..../.....

Les données personnelles recueillies font l'objet de traitements informatiques aux fins de traitement des demandes et de gestion des licenciés. Elles sont destinées aux Clubs, Districts, Ligues, à la FFF et, sauf opposition ci-dessus, à nos partenaires. Conformément à la « loi Informatique et Libertés » (loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits et obtenir communication des informations le concernant, en s'adressant à la FFF par mail à « cil.fff@fff.fr » ou par courrier à l'adresse suivante : FFF, Correspondant Informatique et Libertés, 87 boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15.

Le demandeur est informé que certains éléments le concernant (sanctions disciplinaires et changements de clubs notamment) peuvent apparaître sur le bulletin, l'intranet de la FFF et/ou le site internet de la FFF, de sa Ligue et/ou de son District, en application des Règlements Généraux de la FFF.





# DEMANDE DE LICENCE DE FOOTBALL - SAISON 2012-2013

**JOUEUR / DIRIGEANT**

A remplir intégralement



En cas de première demande, fournir une photo d'identité

Nom du club : ..... N° d'affiliation du club : .....

NOM : ..... PRENOM : ..... Sexe : M  / F

Né(e) le : ..... / ..... / ..... Ville de naissance : ..... Nationalité : FR  / UE  / ETR

Adresse : ..... Téléphones : fixe ..... mobile .....

Email : .....

CP : ..... Ville : ..... Pays de résidence : .....

Demande une ou des licences de types (plusieurs cases peuvent être cochées) : Dirigeant   
Joueur Libre  / Joueur Futsal  / Joueur Entreprise  / Joueur Loisir  / Joueur Fédéral

Dernier club quitté : ..... Saison : ..... Fédération quittée : .....

### ASSURANCES

Je soussigné(e) (nom, prénom) ..... Si représentant légal : Père  / Mère  / Tuteur légal

reconnais avoir pris connaissance, dans le document au verso de la présente demande, par ma Ligue régionale et mon club :

- des garanties responsabilité civile et individuelle accidents dont je bénéficie par le biais de ma licence et de leur coût,
- de la possibilité d'y renoncer et des modalités pour y renoncer,
- de la possibilité et de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires (cocher l'une des deux cases) :

Je décide de souscrire aux garanties complémentaires et je m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur.

**OU BIEN**  Je décide de ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées.

### CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné, Dr ..... (1) certifie que le bénéficiaire de cette demande, identifié ci-dessus,

#### Pour les joueurs :

- ne présente aucune contre-indication (2) :
  - à la pratique du football en compétition,
  - est également apte à pratiquer dans des compétitions de la catégorie d'âge immédiatement supérieure (3)(4).

Date de l'examen : ..... / ..... / ..... (1)

Signature et cachet (1)(5)

#### Pour les dirigeants :

- ne présente aucune contre-indication à l'arbitrage occasionnel.

(1) Obligatoire. (2) Rayer les mentions inutiles. (3) Rayer en cas de non aptitude. (4) Uniquement dans les conditions de participation fixées par les Règlements Généraux. (5) Le cachet doit être lisible en totalité (encre noire souhaitée).

Le demandeur est susceptible de recevoir par courrier des offres commerciales de la FFF et de ses partenaires. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case

Les coordonnées d'un demandeur dirigeant sont susceptibles d'apparaître sur les annuaires et/ou les sites internet de la FFF, des Ligues ou des Districts. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case

### Pour un licencié MINEUR

Je soussigné(e) .....

Père  / Mère  / Tuteur légal  autorise le bénéficiaire de cette demande à prendre une licence au sein de ce club.

Le représentant légal et le représentant habilité du club certifient que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes.

Représentant légal      Représentant du club      Le ..... / ..... / .....

Signature      Signature et nom .....

### Pour un licencié MAJEUR

Le demandeur et le représentant habilité du club certifient que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes.

Demandeur

Signature

Représentant du club      Le ..... / ..... / .....

Signature et nom .....

Les données personnelles recueillies font l'objet de traitements informatiques aux fins de traitement des demandes et de gestion des licenciés. Elles sont destinées aux Clubs, Districts, Ligues, à la FFF et, sauf opposition ci-dessus, à nos partenaires. Conformément à la « loi Informatique et Libertés » (loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits et obtenir communication des informations le concernant, en s'adressant à la FFF par mail à « cil.fff@fff.fr » ou par courrier à l'adresse suivante : FFF, Correspondant Informatique et Libertés, 87 boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15.

Le demandeur est informé que certains éléments le concernant (sanctions disciplinaires et changements de clubs notamment) peuvent apparaître sur le bulletin, l'intranet de la FFF et/ou le site internet de la FFF, de sa Ligue et/ou de son District, en application des Règlements Généraux de la FFF.





**Cabinet PEZANT**  
 Claude PEZANT – N° ORIAS : 07 020 434  
 Agnès OZOUF – N° ORIAS : 07 020 433  
 Stéphane PEZANT – N° ORIAS : 07 020 430  
 Agents généraux exclusifs  
 (Immatriculations vérifiables sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr))  
 25 quai de la Londe – BP 3032 – 14017 CAEN Cedex 2  
 Tel : 02.31.06.08.06 Fax : 02 31.06.28.91  
[caen@agence.generalif.fr](mailto:caen@agence.generalif.fr)

**LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL**  
**Police n°AH892757**

**GARANTIES INCLUSES DANS L'ASSURANCE DE LA LICENCE DÉLIVRÉE PAR LA LIGUE**

**1. RESPONSABILITE CIVILE**

**RESPONSABILITÉ CIVILE VIS-A-VIS DES TIERS**

- DOMMAGES CORPORELS.....10 000 000 €
- DOMMAGES MATÉRIELS ..... 2 000 000 €

**2. INDIVIDUELLE DU FOOTBALLEUR : Formule A**

La ligue de Bretagne de Football informe ses adhérents de la nécessité de souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel survenu à l'occasion de la pratique sportive. A cet effet sont proposées, lors de la souscription de la licence, les garanties suivantes :

**ACCIDENTS CORPORELS**

- **DÉCÈS :**
- Célibataire ..... 15 000 €
- Marié ..... 20 000 €
- Marié + enfant(s) ..... 20 000 €
- + 15 % par enfant à charge, maximum 45 %

- **INVALIDITÉ PERMANENTE :**
- a) 1 % à 32 % (taux d'IPP x Capital de Référence) ..... 25 000 €
- b) 33 % à 65 % (taux d'IPP x Capital de Référence) ..... 45 000 €
- c) à partir de 66 % ..... 90 000 €

- **INDEMNITES JOURNALIERES\* (IJ)** ..... 16€/jour
- A compter du 22<sup>ème</sup> jour et pendant 365 jours

- **SCOLARITE :** (franchise 30 jours)  
 Soutien pédagogique et frais de transport maximum ..... 1000 €

- **FRAIS MÉDICAUX, PHARMACEUTIQUES, CHIRURGICAUX, D'HOSPITALISATION,**  
 à concurrence de 200 % du tarif de Convention de la SS \*
- **FRAIS MEDICAUX NON PRIS EN CHARGE PAR LE REGIME OBLIGATOIRE** ..... 150 € maximum
- **FRAIS DE TRANSPORT DE BLESSES \* :**  
 maximum ..... 460 €
- **REMBOURSEMENT DES DENTS \* 200 %** du tarif de Convention SS, maximum par dent ..... 220 €
- **FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER :**  
 frais réels
- **REMBOURSEMENT DES BRIS DE LUNETTES \***  
 maximum ..... 160 €
- **RAPATRIEMENT** ..... 800 €

\* Après intervention des régimes obligatoires et complémentaires.

**GARANTIES COMPLEMENTAIRES**

Compte tenu de votre situation personnelle, les garanties ci-dessus peuvent vous paraître insuffisantes, c'est pourquoi nous vous donnons la possibilité de souscrire individuellement des garanties complémentaires directement auprès du Cabinet PEZANT (par courrier, fax, mail ou téléphone) ou sur [www.assurfoot.fr](http://www.assurfoot.fr).

| Garanties complémentaires  | Capitaux Décès  | Capitaux Invalidité | Indemnités journalières | Tarif     | Cochez l'option choisie  |
|--|-----------------|---------------------|-------------------------|-----------|--------------------------|
| o Formule B  | Formule A + 25% | Formule A + 25%     | 20 € / jour (1)         | 40 € / an | <input type="checkbox"/> |
| o Formule C<br>(1) A compter du 22 <sup>ème</sup> jour et pendant 365 jours  | Formule A + 50% | Formule A + 50%     | 24 € / jour (1)         | 80 € / an | <input type="checkbox"/> |
| o Formule D « Spécial Invalidité »<br>A partir de 33% de taux d'invalidité, capital de référence porté à :<br>(exemple : si invalidité 40%, indemnité de 48 000 €) |                 | 120 000 €           |                         | 21 € / an | <input type="checkbox"/> |
| o Formule E : Indemnités journalières à compter du 5 <sup>ème</sup> jour et pendant 730 jours (*)  |                 |                     | 8 € / jour              | 22 € / an | <input type="checkbox"/> |
| o Formule F : Indemnités journalières à compter du 5 <sup>ème</sup> jour et pendant 730 jours (*)  |                 |                     | 12,50 € / jour          | 35 € / an | <input type="checkbox"/> |
| o Formule G : Indemnités journalières à compter du 5 <sup>ème</sup> jour et pendant 730 jours (*)  |                 |                     | 16 € / jour             | 44 € / an | <input type="checkbox"/> |
| o Formule H : Indemnités journalières à compter du 5 <sup>ème</sup> jour et pendant 730 jours (*)  |                 |                     | 23 € / jour             | 56 € / an | <input type="checkbox"/> |

(\*) vient en cumul des garanties de la Licence

NOTA : GARANTIES ET TARIFS EN VIGUEUR POUR LA LICENCE 2012/2013.

Partie à conserver par le club

**PROCEDURE DE DECLARATION D'ACCIDENT A EFFECTUER  
DANS UN DELAI MAXIMUM DE 5 JOURS APRES L'ACCIDENT  
(PAR L'INTERMEDIAIRE DE VOTRE CLUB)**

① En ligne sur [www.assurfoot.fr](http://www.assurfoot.fr) à la rubrique LBF (<http://bretagne.assurfoot.fr>)

② Par courrier, en nous adressant :

- Déclaration d'accident dûment complétée et signée de votre Club
- Certificat médical initial des blessures (fourni par le médecin traitant).

**S'il reste des frais médicaux à votre charge après intervention des régimes obligatoires et complémentaires :**

- **Pas de Mutuelle** : originaux des bordereaux de la Sécurité Sociale.
- **Avec Mutuelle** : originaux des bordereaux de la Mutuelle.

**En cas d'hospitalisation :**

- Bulletin de situation (fourni par l'hôpital)

**Si arrêt de travail et perte de salaire :**

- Certificat d'arrêt de travail (fourni par le médecin traitant).
- Copie des deux derniers bulletins de paie qui précèdent l'accident
- Copie du (ou des) bulletin(s) de paie sur le(s)quel(s) le salaire a été retenu.
- Originaux des bordereaux du versement des indemnités journalières du régime obligatoire et éventuellement des régimes de prévoyance.

Le présent document ne peut engager Generali au delà des limites du contrat auquel elle se réfère.

Partie à conserver par le licencié

**Pour nous contacter :**

**Cabinet PEZANT**

Claude PEZANT - N° ORIAS : 07 020 434

Agnès OZOUF - N° ORIAS : 07 020 433

Stéphane PEZANT - N° ORIAS : 07 020 430

Agents généraux exclusifs

(Immatriculations vérifiables sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr))

25 quai de la Londe - BP 3032 - 14017 CAEN Cedex 2

Tel : 02.31.06.08.06 Fax : 02 31.06.28.91.

[caen@agence.generalif.fr](mailto:caen@agence.generalif.fr)

**BULLETIN DE SOUSCRIPTION DES GARANTIES COMPLEMENTAIRES**

Nom et Prénom : ..... Date de Naissance : .....

Adresse : .....

Club : ..... Email : .....

Je joins un chèque de ..... €

Date et signature du joueur :

**Cabinet PEZANT**

25 quai de la Londe - BP 3032  
14017 CAEN Cedex 2

Document à compléter recto verso et à retourner, signé et accompagné de votre règlement, à l'adresse ci-dessus.



Solutions  
d'assurances



## Cabinet PEZANT

Claude PEZANT - N° ORIAS : 07 020 434

Agnès OZOUF - N° ORIAS : 07 020 433

Stéphane PEZANT - N° ORIAS : 07 020 430

Agents généraux exclusifs

(Immatriculations vérifiables sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr))

25 quai de la Londe - BP 3032 - 14017 CAEN Cedex 2

Tel : 02.31.06.08.06 Fax : 02 31.06.28.91

[caen@agence.generalif.fr](mailto:caen@agence.generalif.fr)

## LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

Police n°AH892757

### GARANTIES INCLUSES DANS L'ASSURANCE DE LA LICENCE DÉLIVRÉE PAR LA LIGUE

#### 1. RESPONSABILITE CIVILE

##### RESPONSABILITÉ CIVILE VIS-A-VIS DES TIERS

- DOMMAGES CORPORELS.....10 000 000 €
- DOMMAGES MATÉRIELS ..... 2 000 000 €

#### 2. INDIVIDUELLE DU FOOTBALLEUR : Formule A

La ligue de Bretagne de Football informe ses adhérents de la nécessité de souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel survenu à l'occasion de la pratique sportive. A cet effet sont proposées, lors de la souscription de la licence, les garanties suivantes :

##### ACCIDENTS CORPORELS

###### • DÉCÈS :

- Célibataire ..... 15 000 €
- Marié ..... 20 000 €
- Marié + enfant(s) ..... 20 000 €
- + 15 % par enfant à charge, maximum 45 %

###### • INVALIDITÉ PERMANENTE :

- a) 1 % à 32 % (taux d'IPP x Capital de Référence) ..... 25 000 €
- b) 33 % à 65 % (taux d'IPP x Capital de Référence) ..... 45 000 €
- c) à partir de 66 % ..... 90 000 €

###### • INDEMNITES JOURNALIERES\* (IJ) ..... 16€/jour

A compter du 22<sup>ème</sup> jour et pendant 365 jours

###### • SCOLARITE : (franchise 30 jours)

Soutien pédagogique et frais de transport  
maximum ..... 1000 €

###### • FRAIS MÉDICAUX, PHARMACEUTIQUES, CHIRURGICAUX, D'HOSPITALISATION,

à concurrence de 200 % du tarif de Convention de la SS \*

###### • FRAIS MEDICAUX NON PRIS EN CHARGE PAR LE REGIME OBLIGATOIRE

maximum ..... 150 €

###### • FRAIS DE TRANSPORT DE BLESSES \* :

maximum ..... 460 €

###### • REMBOURSEMENT DES DENTS \* 200 % du tarif de Convention SS, maximum par dent ..... 220 €

###### • FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER :

frais réels

###### • REMBOURSEMENT DES BRIS DE LUNETTES \*

maximum..... 160 €

###### • RAPATRIEMENT ..... 800 €

\* Après intervention des régimes obligatoires et complémentaires.



### GARANTIES COMPLEMENTAIRES

Compte tenu de votre situation personnelle, les garanties ci-dessus peuvent vous paraître insuffisantes, c'est pourquoi nous vous donnons la possibilité de souscrire individuellement des garanties complémentaires directement auprès du Cabinet PEZANT (par courrier, fax, mail ou téléphone) ou sur [www.assurfoot.fr](http://www.assurfoot.fr).

| Garanties complémentaires  | Capitaux Décès  | Capitaux Invalidité | Indemnités journalières | Tarif     | Cochez l'option choisie  |
|--|-----------------|---------------------|-------------------------|-----------|--------------------------|
| o Formule B  | Formule A + 25% | Formule A + 25%     | 20 € / jour (1)         | 40€ / an  | <input type="checkbox"/> |
| o Formule C<br>(1) A compter du 22 <sup>ème</sup> jour et pendant 365 jours  | Formule A + 50% | Formule A + 50%     | 24 € / jour (1)         | 80 € / an | <input type="checkbox"/> |
| o Formule D « Spécial Invalidité »<br>A partir de 33% de taux d'invalidité, capital de référence porté à :<br>(exemple : si invalidité 40%, indemnité de 48 000 €) |                 | 120 000 €           |                         | 21 € / an | <input type="checkbox"/> |
| o Formule E : Indemnités journalières à compter du 5 <sup>ème</sup> jour et pendant 730 jours (*)  |                 |                     | 8 € / jour              | 22 € / an | <input type="checkbox"/> |
| o Formule F : Indemnités journalières à compter du 5 <sup>ème</sup> jour et pendant 730 jours (*)  |                 |                     | 12.50 € / jour          | 35 € / an | <input type="checkbox"/> |
| o Formule G : Indemnités journalières à compter du 5 <sup>ème</sup> jour et pendant 730 jours (*)  |                 |                     | 16 € / jour             | 44 € / an | <input type="checkbox"/> |
| o Formule H : Indemnités journalières à compter du 5 <sup>ème</sup> jour et pendant 730 jours (*)  |                 |                     | 23 € / jour             | 56 € / an | <input type="checkbox"/> |

(\*) vient en cumul des garanties de la Licence

NOTA : GARANTIES ET TARIFS EN VIGUEUR POUR LA LICENCE 2012/2013